

STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

LE REVENU MINIMUM VITAL REMONTE AUX RACINES DE FAIRTRADE

La vision de Fairtrade International est celle d'un monde dans lequel les producteurs peuvent jouir de moyens de subsistance sûrs et durables, réaliser leur potentiel et décider de leur avenir. La théorie du changement de Fairtrade pose les moyens de subsistance durables comme but ultime, qui sera atteint par un commerce effectué à des conditions équitables.

Le revenu et la durabilité sont étroitement liés. Afin de jouir de moyens de subsistance durables, les petits producteurs et les travailleurs doivent gagner un revenu suffisant pour avoir un niveau de vie décent, afin qu'ils puissent envoyer leurs enfants à l'école, avoir une alimentation équilibrée pendant toute l'année, avoir des économies en cas d'imprévus, maintenir les générations futures dans l'agriculture et permettre aux anciens de prendre leur retraite dans la dignité. C'est dans cette perspective que Fairtrade a mis au point une stratégie concernant le revenu minimum vital pour les petits exploitants et une stratégie concernant le salaire minimum vital pour les travailleurs salariés.

Fairtrade repose sur le principe de relations commerciales à long terme qui partagent plus équitablement les bénéfices commerciaux. Les prix minimum Fairtrade sont fixés afin d'assurer que les coûts de la production durable sont couverts et fournir aux producteurs un filet de sécurité contre la chute des prix sur le marché mondial. Cependant, le suivi et l'apprentissage continu de Fairtrade ont montrés qu'il faut faire plus pour sortir les petits exploitants de la pauvreté. Par conséquent, la stratégie de Fairtrade pour le revenu minimum vital revisite les modèles de fixation de prix afin d'inclure une marge qui permette aux petits exploitants d'avoir des moyens de subsistances décents.

En plus de cela, la Prime Fairtrade est un instrument très efficace pour former un capital de départ en vue de financer les initiatives des producteurs afin d'améliorer les conditions de vie des producteurs, sur la base des évaluations stratégiques des investissements orientés vers la rentabilité des exploitations et la durabilité des organisations de producteurs.

L'autonomisation des producteurs, pour leur permettre de prendre le contrôle de leur existence est un aspect fondamental de l'approche des moyens de subsistances durables que Fairtrade envisage. En renforçant leurs organisations et leur capacité à créer de la valeur au nom de leurs membres, les organisations de petits producteurs seront en mesure d'effectuer des économies d'échelle, d'être des partenaires commerciaux efficaces et vecteurs d'impact.

Le revenu minimum vital se définit comme étant un revenu suffisant généré par un foyer en vue d'offrir un niveau de vie décent à ses membres.

Les éléments constitutifs d'un niveau de vie décent sont: la nourriture, l'eau, le logement, la scolarité, les soins de santé, les transports, les vêtements et d'autres besoins essentiels, y compris des économies en cas d'événements imprévus.



STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

LA FEUILLE DE ROUTE DU REVENU MINIMUM VITAL FAIRTRADE

L'objectif général de la stratégie Fairtrade pour le revenu minimum vital est de **créer un cadre propice et de développer des outils qui soutiennent les petits producteurs certifiés Fairtrade en vue d'évoluer vers un revenu décent**. Cette progression implique de réduire l'écart qui existe entre les revenus actuels des producteurs et le revenu minimum vital.

Les producteurs qui ne gagnent pas le revenu net nécessaire pour apporter un niveau de vie décent à leur famille ne sont pas en mesure de réinvestir dans leur plantation. Par conséquent, ils ne peuvent pas maintenir des niveaux de productivité adéquats, ce qui entraîne la baisse des rendements (ou le fait qu'ils restent bas). Par conséquent, le producteur se trouve piégé dans un cercle vicieux de pauvreté.

Dans le même temps, le revenu de la plantation ne permet pas une rémunération décente pour les travailleurs embauchés, et la génération suivante optera, si elle en a l'opportunité, pour des manières plus rentables de gagner sa vie, abandonnant totalement les exploitations qui ne sont pas viables.

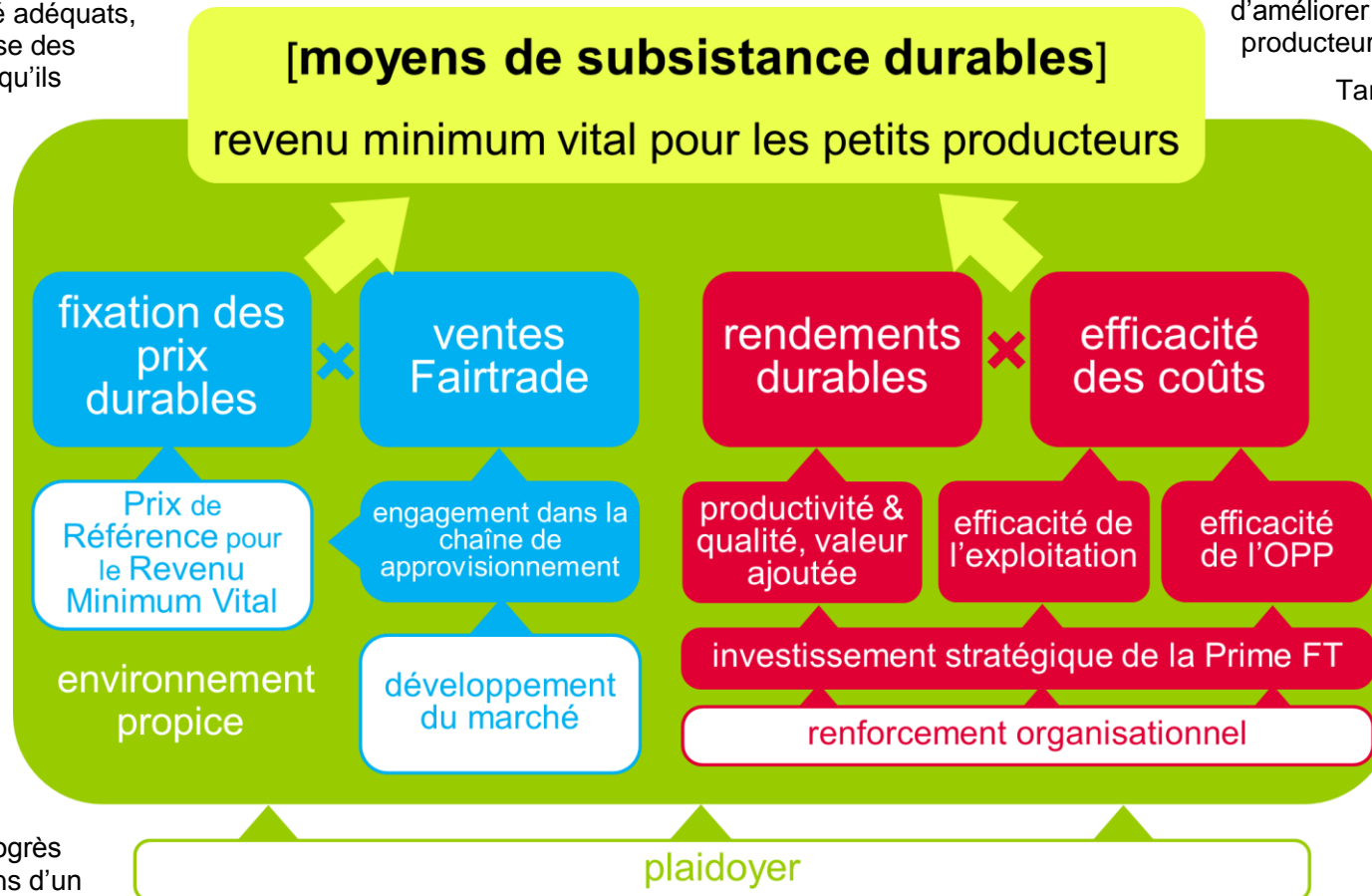
Afin d'effectuer des progrès significatifs dans le sens d'un

revenu minimum vital et d'inverser le piège de la pauvreté pour les petits exploitants, une approche holistique est nécessaire. Des revenus agricoles plus élevés peuvent être obtenus grâce : à des mécanismes de fixation de prix durables, à une augmentation des ventes aux conditions Fairtrade, à des rendements agricoles accrus au travers d'une agriculture durable, et à de la valeur ajoutée. Les coûts peuvent être réduits grâce à l'amélioration de l'efficacité au niveau de l'exploitation et au niveau des organisations. Un cadre propice peut être créé grâce à des plans d'actions de plaidoyer.

Une combinaison de toutes ces voies, adaptée aux particularités de chaque produit et région, donnera des feuilles de route sur mesure en vue d'améliorer le revenu des petits producteurs.

Tandis que les revenus des petits producteurs augmentent, une voie est ouverte en vue d'améliorer le bien-être de tous les membres de la famille, ainsi que les conditions des travailleurs qu'ils emploient sur leurs plantations.

De ce cette manière, le revenu minimum vital permettra d'atténuer les pratiques de travail inacceptables, telles que le travail des enfants, et permettra ainsi à des communautés entières de prospérer.



STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

BASE DE RÉFÉRENCE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

Le revenu d'un ménage agricole provient habituellement de plusieurs sources agricoles et non agricoles. L'accent de la stratégie Fairtrade pour le revenu minimum vital est limité au revenu agricole en espèces et en nature. Cependant, afin de fixer des objectifs réalistes, Fairtrade a défini un ensemble de conditions de base au regard desquelles on pourrait s'attendre à ce que les producteurs Fairtrade obtiennent le minimum vital à partir des seuls revenus agricoles.

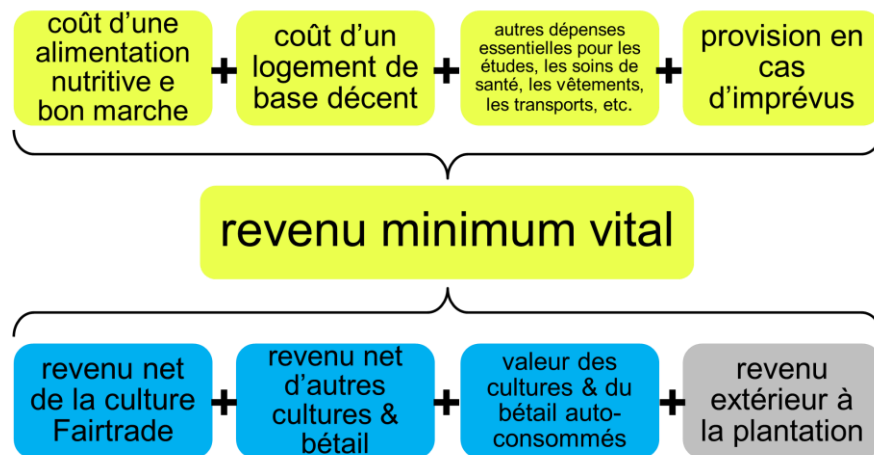


Schéma 1: les éléments de coûts d'une vie décente, de base, pour un ménage rural typique et les sources possibles de revenus pour répondre à ces besoins.

Les principales variables qui influencent les revenus agricoles sont: la taille de la plantation, les rendements et les prix perçus pour le produit. En tant que base de référence pour le calcul du revenu minimum vital, les paramètres clés suivants sont mis en place:

Taille de la plantation: En faisant un parallèle avec les salaires minimum vitaux (voir schéma 2), qui sont calculés sur la base du nombre moyen de pourvoyeurs de revenu par famille, un revenu décent pour un ménage rural prendrait également en considération le nombre d'adultes de la famille travaillant sur la plantation. Suivant cette logique, une plantation qui est suffisamment grande pour absorber toute la main d'œuvre disponible dans le foyer serait à même de générer un revenu décent. On appellera cela une «taille d'exploitation plein-emploi».

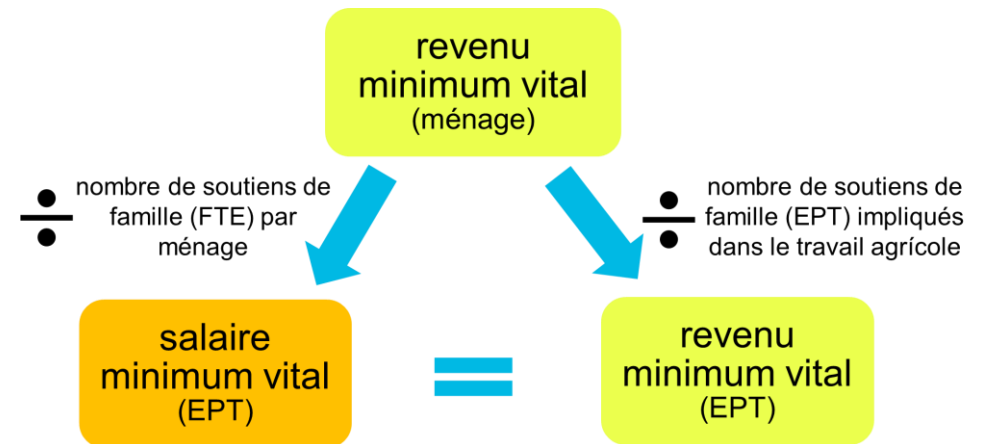


Schéma 2: Le revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie décent est en principe le même pour un ménage moyen de travailleurs que pour un ménage agricole dans la même région. Pour calculer un salaire minimum vital, les besoins totaux de revenus du ménage sont divisés par le nombre moyen de soutiens de famille dans le ménage. De la même manière, un petit producteur qui travaille à plein temps dans son champ devrait gagner l'équivalent d'un salaire décent, qui peut être exprimé comme un revenu minimum vital par membre du ménage qui est pleinement engagé dans le travail agricole. Le revenu par pourvoyeur de revenu de famille à «équivalent plein temps (EPT)», qu'il soit employé ou qu'il travaille sur sa plantation, devrait donc être le même.

Rendements: Les niveaux de productivité adéquats sont déterminés sur la base de rendements envisageables, obtenus en mettant en œuvre des pratiques agricoles écologiquement durables. Ces repères de productivité doivent être établis par produit et par région.

Prix: Le prix perçu pour un produit Fairtrade doit permettre à un ménage moyen agricole ayant une taille de plantation plein emploi et un niveau de productivité adéquat de gagner un revenu décent lors de la vente aux conditions du commerce équitable.

Diversification de l'agriculture: la diversification des cultures est recommandée en tant que stratégie afin d'améliorer la résilience des revenus et de l'exploitation. Une part proportionnelle d'un revenu décent devra être générée par la partie de l'exploitation dédiée à la culture Fairtrade.

STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

L'AMBITION DU REVENU MINIMUM VITAL DE FAIRTRADE

Le revenu minimum vital sera atteint par les familles moyennes de petits producteurs Fairtrade avec au moins une taille de plantation de plein emploi ayant un niveau de productivité adéquat, et parvenant à vendre leur récolte aux conditions Fairtrade.

- ▶ Les prix de référence du revenu minimum vital seront calculés sur la base de ces paramètres, et guideront les mécanismes de la fixation des prix de Fairtrade.
- ▶ Une analyse de rentabilisation pour l'implication de la chaîne d'approvisionnement sera élaborée autour du droit humain à un revenu décent, qui pourra être atteint lorsque le prix de référence du revenu minimum vital est payé.
- ▶ Des programmes de soutien aux producteurs et des lignes directrices concernant l'investissement de la Prime Fairtrade seront développés, permettant aux producteurs d'atteindre des niveaux de productivité durable et d'efficacité adéquats.
- ▶ Cette ambition sera utilisée pour le positionnement du plaidoyer et des messages de sensibilisation du public.

La déclaration d'ambition ci-dessus met en avant une feuille de route viable visant la mise en œuvre de revenus minimum vitaux pour les petits producteurs, mais reflète également les conditions qui peuvent limiter l'impact effectif de Fairtrade.

L'impact global visé par une mise en place de niveaux de prix par lesquels les producteurs peuvent gagner un revenu minimum vital se concrétisera uniquement lorsque les produits seront effectivement vendus au prix de référence, que des rendements suffisants sont atteints et que les membres de la famille agricole travaillent réellement sur leur plantation. Le résultat véritable en termes de revenu sera en conséquent proportionnel aux ventes aux conditions Fairtrade, le niveau de productivité sera atteint et le pourcentage de main d'œuvre disponible au sein du ménage sera employé. En outre, la part de revenu des ventes Fairtrade sera proportionnelle à la superficie de l'exploitation dédiée à cette culture.

1. FIXATION DES PRIX DURABLES

Objectif: Des Prix de Référence Fairtrade du Revenu Minimum Vital sont fixés comme référence pour l'établissement des prix durables Fairtrade.

- Les Prix de Référence du Revenu Minimum Vital seront calculés sur la base de l'écart entre le revenu décent et les revenus actuels du ménage lorsque les paramètres de base seront atteints. La recherche sur le revenu et la productivité du ménage fournira les données nécessaires pour déterminer les paramètres de base de la «taille de plantation» et des «rendements réalisables» par produit et région.
- Le revenu net agricole est la somme des recettes agricoles (en espèces et en nature) moins le coût de production durable. Le coût de production durable inclura le coût d'une rémunération équitable de la main-d'œuvre salariée. Par conséquent, le prix de référence du revenu minimum vital couvrira à la fois un revenu minimum vital pour le ménage agricole ainsi qu'un salaire minimum vital pour les travailleurs salariés. Le coût de production comprendra également une marge de risque pour amortir les calamités.
- Les points de références du revenu minimum vital seront conformes aux points de référence du salaire décent, prenant en considération une compensation pour les congés maladie et les congés payés pour les producteurs travaillant pour leur propre compte.
- Différents mécanismes de mise en œuvre du prix de référence du revenu minimum vital (le prix minimum Fairtrade, des primes ou des fonds de revenu distincts) seront évalués et seront probablement spécifiques aux produits/chaîne d'approvisionnement.
- Le prix payé au producteur connaît un accroissement chaque fois que le produit change de mains, conduisant à une augmentation exponentielle des prix au consommateur final, ce qui fait perdre au produit sa compétitivité. Des mécanismes pour contrecarrer l'escalade des prix/des marges à travers la chaîne d'approvisionnement seront donc explorés afin d'éviter un tel scénario.
- Comme le prix Fairtrade est payé à l'organisation de producteurs et que la part qui est payé aux membres individuels dépend en partie de l'efficacité de l'organisation, il reste à relever le défi de convertir le prix calculé au niveau des producteurs en un prix durable au niveau organisationnel.

STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

2. LA CROISSANCE DES VENTES FAIRTRADE

Objectif: Les partenaires commerciaux Fairtrade, existants et nouveaux, s'engagent à améliorer les revenus des producteurs en payant le prix de référence du revenu minimum vital, en augmentant les volumes de ventes Fairtrade et en investissant dans des programmes complémentaires.

- Les principaux partenaires commerciaux seront impliqués dès le début à explorer conjointement des actions en vue d'améliorer les revenus des producteurs et à chercher des engagements au niveau de la chaîne d'approvisionnement en vue de progresser vers le revenu minimum vital.
- Les incitations pour les entreprises en vue d'agir pour le soutien à un revenu minimum vital à l'origine seront développées, en élaborant une analyse de rentabilisation pour un approvisionnement durable et responsable, mettant en avant des actions positives et récompensant les engagements solides.

3. RENDEMENTS AGRICOLES DURABLES

Objectif: Les producteurs Fairtrade atteignent des niveaux de productivité durable et améliorent la résilience de la plantation.

- De meilleurs rendements peuvent être obtenus à partir d'une productivité et d'une qualité améliorées et en ajoutant de la valeur d'une part, tout en s'attachant à la résilience de l'exploitation d'autre part, en mettant en œuvre des pratiques agricoles durables et en favorisant la diversification de la production et la sécurité alimentaire.
- Des programmes appropriés d'amélioration des rendements seront développés sur la base des meilleures pratiques et de l'efficacité prouvée des initiatives existantes, et mises en œuvre en partenariat avec des organisations locales expérimentées et bien équipées.
- Des opportunités de diversification agricole seront explorées en tant que stratégie visant un revenu additionnel et l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance.
- La facilitation de l'accès aux ressources financières en vue d'effectuer les investissements agricoles exigés devra faire partie des programmes d'amélioration des rendements, afin d'assurer des taux d'adoption adéquats.

L'utilisation de la Prime Fairtrade en tant que financement de démarrage sera encouragée.

4. EFFICACITÉ DES COÛTS AGRICOLES

Objectif: Les producteurs Fairtrade sont en mesure de calculer leurs coûts de production et de prendre des décisions de gestion en connaissance de cause afin d'améliorer la rentabilité de leurs plantations.

- La gestion d'une plantation en tant qu'entreprise à petite échelle exige une bonne compréhension des coûts de production en amont. Des outils faciles d'utilisation pour les producteurs seront développés, sur la base des outils qui existent actuellement pour recueillir les données de coûts de production durable, afin que les petits producteurs puissent calculer leurs coûts de production et en retirer des indications sur la manière d'accroître leurs rendements.
- De tels outils pourraient venir alimenter un système de gestion d'information central, au niveau organisationnel, permettant aux départements technique et commercial d'élaborer leurs plans et de mettre au point des programmes d'amélioration de la productivité reposant sur des données réelles.
- Une capacité renforcée des producteurs à fournir des données précises sur le coût de production permettra à son tour de renforcer les processus de révision des prix Fairtrade ainsi que la position de négociation des producteurs face aux partenaires de l'industrie.

5. EFFICACITÉ DES OPP

Objectif: Les Organisations de Petits Producteurs Fairtrade (OPP) sont des entreprises viables à caractère sociales, ayant de bonnes pratiques de gouvernance et une bonne capacité de gestion des affaires pouvant optimiser la création de valeur pour leurs membres.

- Le développement organisationnel est d'une importance vitale en vue d'assurer une cohérence interne, une performance commerciale efficace et une résilience aux risques externes. Ceci est nécessaire en vue de devenir des entreprises sociales viables et durables, d'optimiser l'utilisation de leurs ressources et de générer une valeur pertinente pour leurs membres.

STRATÉGIE FAIRTRADE POUR LE REVENU MINIMUM VITAL

- Des organisations bien gérées sont reconnues comme étant des partenaires commerciaux fiables et occupent une position de négociation plus forte en vue de négocier des conditions de contrat favorables, tout en gagnant un meilleur accès aux marchés.
- De la même manière, les organisations de producteurs peuvent faire des demandes de prêts lorsqu'elles peuvent prouver qu'une bonne gouvernance, des plans d'affaires viables et des procédures de gestion financière adéquates sont en place. Un accès opportun au financement est crucial pour que les OPP puissent mettre à exécution leurs places: qu'elles aient besoin d'investir dans l'infrastructure, dans des programmes de rénovations ou de mettre en œuvre d'autres mesures de réduction des coûts, ou qu'elles préfinancent les investissements agricoles de leurs membres en vue d'améliorer leur productivité, sans ressources financières rien de tout cela ne peut se concrétiser.
- Les standards Fairtrade pour les OPP sont actuellement révisés afin de mieux rendre compte des réflexions sur le revenu minimum vital et de les renforcer en qualité d'instruments permettant aux OPP de développer leur potentiel.

6. UTILISATION STRATÉGIQUE DE LA PRIME

Objectif: La Prime Fairtrade est investie de manière stratégique par les OPP, contribuant à la réalisation de leurs objectifs sur le long terme, en donnant la priorité à la pérennité organisationnelle ainsi qu'à la durabilité des moyens de subsistance.

- La Prime Fairtrade peut jouer un rôle important dans l'accomplissement de la pérennité organisationnelle, en permettant aux OPP de gérer efficacement leurs affaires au nom de leurs membres et de mettre en œuvre des initiatives menées par les producteurs, orientées vers une rentabilité accrue de l'exploitation et des meilleurs moyens de subsistance pour les familles des agriculteurs et des travailleurs.
- Une OPP doit assurer sa viabilité sur le long terme, avant de pouvoir servir efficacement ses membres et les communautés environnantes, puisque ce sont les affaires qui génèrent les moyens de poursuivre ses objectifs.
- Des lignes directrices en matière de planification pour la Prime sont développées pour renforcer la capacité de planification stratégique des OPP, et soutiennent les processus internes de prise de décision concernant une utilisation stratégique de la prime.

7. UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Objectif: l'importance de systèmes de marché équitables et efficaces pour fournir des revenus décents est reconnue et adoptée par les gouvernements, les décideurs et les entreprises, grâce aux efforts du plaidoyer.

- Le plaidoyer devrait conduire à la mise en œuvre de mesures qui répondent aux déséquilibres de pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement qui gênent les progrès vers le revenu minimum vital.
- L'influence peut avoir lieu à différents niveaux, y compris les forums mondiaux sur les produits de base; les gouvernements des pays consommateurs, au niveau régional (par ex. UE) ou à l'origine. Les opportunités en vue de mener des actions de plaidoyers seront identifiées plus avant.
- Des données concrètes sur les écarts de revenu décent sont nécessaires pour soutenir la sensibilisation aux politiques commerciales et à la réglementation des entreprises au niveau international ou pour faire pression en faveur d'un meilleur accès aux services et infrastructures au niveau local. Différentes manières d'obtenir des repères de revenu décent seront explorées.
- La stratégie pour le revenu décent est incorporée dans la Théorie du Changement de Fairtrade et un jeu spécifique d'indicateurs d'évaluations d'impacts au niveau des ménages sera établi afin de surveiller les progrès vers l'atteinte des niveaux de revenus décents pour les petits producteurs Fairtrade.

La stratégie Fairtrade pour le Revenu Minimum Vital est une approche évolutive, dans laquelle les nouveaux apprentissages et les premiers résultats des projets pilotes de mise en œuvre seront intégrés pour améliorer continuellement le modèle et optimiser son impact.

Pour plus d'informations et de mises à jour, veuillez contacter: Carla Veldhuyzen, Conseiller Principal Moyens de Subsistance Durables, à c.veldhuyzen@fairtrade.net.